

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Marie-josé FURTADO à Claude ROBERT, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Marie-josé FUENTES

Absents :

Malika KHAIR, Loïc PEN

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

SPORTS

DEL2023_071 - Dénomination du nouveau terrain sportif 3x3 basket dans le quartier des Granges

Un nouveau terrain sportif « basket 3x3 » a été créé dans le quartier des Granges, juste à côté du gymnase, allée Philéas LEBESGUE.

Il conviendrait de lui donner un nom et nous aimerions le nommer Karim SOUCHU.

Karim SOUCHU a commencé le basket à Nogent-sur-Oise à l'âge de 15 ans. Formé au club nogentais, ancien professionnel et sélectionné une dizaine de fois en sélection nationale, il revient pour accompagner les équipes féminines U18 et Seniors au Nogent Basket-Ball Club en août 2019.

En plus de ses fonctions au sein du Nogent Basket Ball Club (NBBC), il est sélectionneur et entraîneur des équipes de France 3x3, une discipline en plein essor et présente aux Jeux Olympiques.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

De dénommer le terrain de basket 3x3 situé à côté du Gymnase des Granges allée Philéas LEBESGUE, de la manière suivante : « terrain 3x3 Karim SOUCHU ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 060-216004580-20230511-DEL2023_071-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 22/05/2023
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Olivier CARRE
Date de signature : 24/05/2023
Qualité : Olivier CARRE, le 9e



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Marie-josé FURTADO à Claude ROBERT, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Gillian ROUX

Absents :

Malika KHAIR

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

INTERCOMMUNALITÉ

DEL2023_072 - Rapport d'observations définitives de la chambre sur la gestion de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise, pour les exercices 2017 et suivants, consacré à l'enquête régionale sur la réhabilitation des friches en vue de créer des logements (tome 1)

L'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières dispose que : « Le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. »

C'est ainsi que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a transmis à la Commune son rapport d'observations définitives portant sur la gestion de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise pour les exercices 2017 et suivants, consacré à l'enquête régionale sur la réhabilitation des friches en vue de créer des logements (tome 1).

Ce rapport (cf. annexe) doit donner lieu à débat au sein du conseil municipal suite à sa transmission par la CRC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du débat qui s'est déroulé au sein du Conseil Municipal concernant le rapport d'observations définitives de la chambre sur la gestion de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise, pour les exercices 2017 et suivants, consacré à l'enquête régionale sur la réhabilitation des friches en vue de créer des logements (tome 1), ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 060-216004580-20230511-DEL2023_072-DE



Le Conseil Municipal prend acte.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 22/05/2023
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Olivier CARRE
Date de signature : 24/05/2023
Qualité : Olivier CARRE, le 9e



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Marie-josé FURTADO à Claude ROBERT, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Gillian ROUX

Absents :

Malika KHAIR

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2023_073 - Cession Parcelle BO 770p - Allée Georges Bizet

La Ville de Nogent-sur-Oise a été saisie par Monsieur et Madame HADINI afin d'acquérir une partie de parcelle, cadastrée BO 770p, jouxtant leur propriété dans le but de régulariser, pour partie, leur occupation de ce terrain.

L'emprise foncière à céder est de 155 m². Il est convenu que Monsieur et Madame HADINI prennent à leur charge :

- Frais de géomètre
- Arrachage de leur haie existante et dépose de la clôture
- Fourniture et pose d'une clôture entre la propriété de la Ville et celle de Monsieur et Madame HADINI avec la pose d'un mur de soutènement

Le service des Domaines a été saisi et a un émis un avis en date du 17 février 2023. Ce dernier a estimé la valeur vénale à 5 760,00 €.

Par conséquent, le prix de cession d'un montant de 5 184,00 € (avec application de la marge d'appréciation de 10%) a été acceptée par Monsieur et Madame HADINI.

Il est précisé que les frais de notaire resteront à la charge de la Ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession d'une partie d'une partie de la parcelle cadastrée BO 770p située à Nogent-sur-Oise sise allée Georges Bizet, d'une superficie de 155 m², pour un montant de 5 184,00 €, aux conditions énumérées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 060-216004580-20230511-DEL2023_073-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 22/05/2023
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Olivier CARRE
Date de signature : 24/05/2023
Qualité : Olivier CARRE, le 9e président de la séance



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Marie-josé FURTADO à Claude ROBERT, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Gillian ROUX

Absents :

Malika KHAIR

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2023_074 - Modification de la délibération N° DEL2023-014 du 2 mars 2023 - Cession 18 rue Marcel Deneux

Par délibération N° DEL2023-014 en date du 2 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé la cession de l'ensemble immobilier situé 18 rue Marcel Deneux à Nogent-sur-Oise au profit de Monsieur SATUK Kévin.

A ce jour, Monsieur SATUK Kévin informe les services de la Ville de son souhait d'acquérir cet ensemble immobilier non plus en son nom propre mais par le biais de son fils Monsieur SATUK Olivier.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification de la délibération N° DEL2023-014 du 2 mars 2023 approuvant la cession de l'ensemble immobilier situé 18 rue Marcel Deneux à Nogent-sur-Oise au profit de Monsieur SATUK Olivier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 22/05/2023

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Olivier CARRE

Date de signature : 24/05/2023

Qualité : Olivier CARRE, le 9^{ème} Adjoint au Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 11 mai 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Marie-josé FURTADO à Claude ROBERT, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Gillian ROUX

Absents :

Malika KHAIR

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION
DEL2023_075 - Modification de la délibération N° DEL2023-33 du 27 mars 2023
- Cession 72 rue du Général de Gaulle

Par délibération N° DEL2023-033 en date du 27 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé la cession de l'ensemble immobilier situé 72 rue du Général de Gaulle à Nogent-sur-Oise au profit de Madame RABHI Fatima.

A ce jour, Madame RABHI informe les services de la Ville de son souhait d'acquérir cet ensemble immobilier non plus en son nom propre mais par le biais de toute autre société qu'elle substituerait.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification de la délibération N° DEL2023-033 du 27 mars 2023 approuvant la cession de l'ensemble immobilier situé 72 rue du Général de Gaulle à Nogent-sur-Oise au profit de Madame RABHI Fatima ou toute autre société qu'elle substituerait ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté avec :
31 voix POUR

Abstention(s) : 3
Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 060-216004580-20230511-DEL2023_075-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 22/05/2023
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Olivier CARRE
Date de signature : 24/05/2023
Qualité : Olivier CARRE, le 9e



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Marie-josé FURTADO à Claude ROBERT, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Gillian ROUX

Absents :

Malika KHAIR

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

COMMANDE PUBLIQUE DEL2023_076 - Tarifs du marché hebdomadaire 2023

L'exploitation du marché d'alimentation hebdomadaire résulte d'un contrat de concession signé le 18 mars 2008 avec la société « Les fils de Madame Géraud ».

En application de l'article 23 de cette convention, modifié par l'article 6 de l'avenant n°1 du 4 mars 2011, le tarif des droits de place doit être actualisé chaque année afin de tenir compte en recette de l'évolution des charges pesant sur l'exploitation. L'absence de cette réactualisation ouvre droit pour le délégataire à l'obtention d'une compensation financière équivalente au manque à gagner résultant, majorée des intérêts en retard.

La dernière augmentation de tarif date de 2022. Par courrier reçu le 17 mars 2022, le délégataire a ainsi adressé sa demande de réactualisation à la collectivité. Réglementairement, la Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants des Marchés de France a été saisie de manière consultative par courrier avec accusé de réception en date du 18 avril 2022. Cette dernière a répondu par courrier du 2 mai 2022 dans lequel elle a émis des remarques relatives d'une part à la compétence exclusive du Conseil municipal dans l'arrêt des modalités de révision des droits de place, et d'autre part aux différences de modalités s'appliquant aux abonnés et aux volants. La ville applique le premier point et se conforme aux termes du contrat de délégation passé concernant le second point. Ces remarques seront transmises au délégataire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

De réactualiser les tarifs du marché d'alimentation hebdomadaire de la place des trois rois comme demandé par le délégataire, par une augmentation de 4,38 % suivant le calcul de revalorisation indiciaire du délégataire en vertu de l'article 23 du contrat de concession, modifiant les tarifs aux montants suivants :

- 1,40 € HT pour les commerçants abonnés (1,34 € depuis 2022).
- Un supplément de 0,32 € HT par mètre linéaire pour les non abonnés (0,30 € depuis 2022).
- Montant minimum de règlement par chèque pour les abonnés : 124,67 € HT (119,43 € depuis 2022).

Cette nouvelle grille entrera en vigueur dès son adoption.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 22/05/2023
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Olivier CARRE
Date de signature : 24/05/2023
Qualité : Olivier CARRE, le 9^e adjoint



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Gillian ROUX

Absents :

Malika KHAIR

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

COMMANDE PUBLIQUE

DEL2023_077 - Délégation de service public sous forme de concession de services pour la gestion du service public d'accueil des jeunes enfants des multi-accueils Croque Sourire et Cap'canailles - Approbation du choix du déléataire

CONSIDERANT la pénurie de places d'accueil dans le secteur de la petite enfance, pénurie caractérisée par :

- l'identification par les pouvoirs publics d'un manque, à ce jour, de 200 000 solutions d'accueil au niveau national pour les familles en demande,
- le fait que près de 9 000 postes de professionnels auprès d'enfants étaient déclarés, à la date du 1er avril 2022, durablement vacants ou non remplacés dans les 16 000 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) existants, soit entre 6,5 % et 8,6 % de l'effectif total de professionnels auprès des enfants,
- la violente et rapide érosion des assistantes maternelles en activité, d'ores et déjà constatée mais aussi prévue à terme (160 000 départs d'assistantes maternelles - en retraite principalement - sont planifiés d'ici 2030, sur les 290 000 professionnels exerçant en 2021),
- les normes d'encadrement spécifiques à ce secteur d'activité qui engendrent une fermeture des places disponibles dans des structures pourtant opérationnelles et qui viennent contrarier la pleine capacité d'accueil de ces établissements :

1. Un encadrant pour 5 enfants qui ne marchent pas, un encadrant pour 8

enfants qui marchent ou 1 pour 6 quel que soit l'âge des enfants.

2. Un taux de diplômés (40 % de personnel de catégorie 1, titulaires d'un diplôme d'État).

CONSIDERANT la perte d'attractivité des métiers de la filière petite enfance (assistants maternels, gardes d'enfants à domicile, accompagnants éducatifs petite enfance, auxiliaire de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers puériculteurs, infirmiers, psychomotriciens, directeurs, responsables et référents techniques, animateurs de relais petite enfance) et la montée en puissance simultanée des compétences, des responsabilités et des enjeux essentiels de ces métiers.

CONSIDERANT la nécessité d'un renforcement des dispositifs de formation initiale et continue dans ces métiers et la complexité des cursus de formation mis en place (contenus et durées).

CONSIDERANT l'irruption dans le débat public des questions liées à la petite enfance et la communication récente par l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) d'un rapport sur « la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches » qui mettent en exergue une exigence de sécurité et de qualité légitime et sans précédent de la part des familles concernées et génèrent de ce fait une responsabilisation croissante des structures d'accueil et de celles et ceux qui les gèrent.

CONSIDERANT les besoins identifiés localement et prenant en compte les spécificités locales (proximité Paris IDF et déplacements pendulaires domicile-travail), et le besoin urgent de places supplémentaires à créer dans l'agglomération creilloise.

La Ville de Nogent-sur-Oise a souhaité maintenir et développer son offre en matière d'accueil de la petite enfance. Dans le cadre de sa clause de compétence générale, la municipalité entend ainsi continuer à gérer directement un service municipal de la petite enfance qui aura pour mission de piloter le Relais Petite Enfance, les classes de Très Petites Sections en liaison avec l'Education Nationale, ainsi que le dispositif Classe Passerelle avec la CAF de l'Oise.

En ce qui concerne les structures collectives (EAJE), eu égard aux nombreux enjeux et défis évoqués précédemment, la collectivité de Nogent-sur-Oise a décidé, lors de sa séance de conseil municipal du 6 juillet 2022, d'étudier la mise en place d'une gestion déléguée (de type Délégation de Service Public) afin de gérer les établissements existants (Croque Sourire et Cap Canailles) et ceux à venir.

VU le code de la commande publique et notamment son article L. 1121-3 et sa troisième partie, relatifs aux contrats de concession ;

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 1^{er} juillet 2022, celle-ci s'étant prononcée sur la base d'un rapport ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 5 juillet 2022 concernant le recours à une DSP pour les services de petite enfance ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2022 retenant le principe du recours à une délégation de service public de type concession pour l'exploitation des structures d'accueil des jeunes enfants existantes hormis concernant le relais de petite enfance ;

VU les rapports et procès-verbaux de la commission de délégation de service public des 6 février 2023 (procès-verbal d'analyse des candidatures et établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre) et 10 mars 2023 (procès-verbal d'analyse des offres et dressant la liste des candidats invités à la phase de négociation) ;

A l'issue de la séance de négociation finale du mardi 18 avril 2023, le maire de Nogent-sur-Oise, en sa qualité d'autorité territoriale, a fait le choix de retenir l'opérateur Les Petits Chaperons Rouges en qualité de délégataire de la Délégation de service Public relative aux établissements d'accueil de la petite enfance nogentais : Croque Sourire (65 places) et Cap Canailles (28 places). Pour soutenir la fonction parentale et faciliter la relation enfants-parents, un lieu d'accueil Enfants-Parents (LAEP) sera également mis en place dans le cadre de la DSP. Il sera ouvert aux enfants âgés de moins de six ans (le plus souvent moins de 4 ans), accompagnés de leur(s) parent(s) ou grand-parent(s) pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit. La fréquentation d'un lieu d'accueil enfants-parents est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité. Les professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles.

L'offre de service proposée par Les Petits Chaperons Rouges présente les avantages suivants :

- Reprise du personnel des deux structures municipales (soit 33 ETP sur 37) avec création d'une structure locale dédiée qui garantit l'ensemble des avantages acquis par le personnel (salaires, temps de travail, congés...).
- Recrutement de deux agents supplémentaires hors DSP, 1 ETP EJE sur Croque Sourire et 1 ETP Auxiliaire Petite Enfance Cap Canailles.
- Présence de proximité de l'opérateur LPCR qui gère des EAJE à Senlis, Montataire et Compiègne, siège de sa Direction Régionale des Hauts de France.
- Expérience avérée et historique dans le secteur de la petite enfance et connaissance approfondie de l'environnement juridique et financier d'une DSP.
- Maîtrise certaine des fondamentaux, des défis et des enjeux du secteur de la petite enfance.
- Projet pédagogique centré sur la création d'espaces « Montessori » d'éveil et de développement psychoaffectif avec une attention particulière portée aux jeunes enfants allophones.
- Organisme de formation interne à LPCR et droit à la formation reconnu et encouragé.
- Conditions financières de la DSP les plus favorables à la collectivité.
- Capacité à respecter l'échéancier mis en place par la collectivité et à reprendre l'activité dès le 28 août 2023.

VU le rapport d'analyse des offres finales ;

VU le rapport présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat de délégation de service public, annexé à la présente délibération et transmis aux élus dans les délais prescrits par l'article L.1411-7 du CGCT ;

VU le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes, annexés à la présente délibération et également transmis aux élus dans le délai précité ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le choix de la société « Les Petits Chaperons Rouges » - LPCR Collectivités Publiques SAS - ayant son siège au 7 rue Touzet Gaillard 93400 SAINT-OUEN, SIRET n°494 149 990 00686, en qualité de délégataire de service public pour la gestion du service public d'accueil des jeunes enfants des multi-accueils Croque Sourire et Cap'canailles sur le territoire de la ville de Nogent-sur-Oise ;
- d'approuver le contrat de délégation de service public et ses annexes, établi pour une durée de 5 ans à compter du 28/08/2023, à conclure avec la société « Les Petits Chaperons Rouges » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec la société précitée et tout document nécessaire à son exécution ;

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 060-216004580-20230511-DEL2023_077-DE



- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution du contrat de délégation de service public.

Le rapport est adopté avec :
29 voix POUR

5 voix CONTRE

Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 22/05/2023
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Olivier CARRE
Date de signature : 24/05/2023
Qualité : Olivier CARRE, le 9e



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Gillian ROUX

Absents :

Malika KHAIR

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

COMMANDE PUBLIQUE

DEL2023_078 - Délégation de service public sous forme de concession de service public pour l'aménagement et l'exploitation du multi-accueil "l'Ilot-Câlin" et de la micro-crèche "Libellule" - Déclaration d'infructuosité de la procédure de mise en concurrence et relance d'une nouvelle procédure après modifications

VU le code de la commande publique et notamment son article L. 1121-3 et sa troisième partie, relatifs aux contrats de concession ;

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 1^{er} juillet 2022, celle-ci s'étant prononcée sur la base d'un rapport ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 5 juillet 2022 concernant le recours à une DSP pour les services de petite enfance ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2022 retenant le principe du recours à une délégation de service public de type concession le principe du recours à une délégation de service public de type concession pour l'aménagement et l'exploitation de deux nouvelles structures d'accueil de jeunes enfants ;

VU le rapport et procès-verbal de la commission de délégation de service public du 7 avril 2023 (procès-verbal d'analyse des candidatures et établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre)

VU le rapport et procès-verbal de la commission de délégation de service public du 14 avril 2023

(procès-verbal d'analyse de la seule offre réceptionnée) ayant relevé des défauts majeurs dans l'offre présentée, à savoir l'absence de solution de financement sécurisée des investissements contractuels ; le non-respect du cadre juridique de la concession de service public pour les investissements comme pour l'exploitation et les coûts très élevés ainsi que la charge insupportable reportée sur la Ville.

CONSIDERANT par conséquent l'inadéquation de la seule offre reçue par rapport aux exigences et aux conditions posées par la Ville dans le cadre de la procédure de mise en concurrence.

CONSIDERANT la volonté de la Ville de poursuivre un projet de gestion déléguée de la structure « L'îlot Câlin » à transférer au sein du futur site « ex-FICOP » actuellement en cours d'achèvement de travaux et dont la livraison de la coque devrait être possible d'ici la fin de l'année au profit de la Ville par le promoteur comme ce qui avait été initialement convenu.

CONSIDERANT la nécessité de la Ville, au vu de l'infructuosité de la première procédure, de modifier le périmètre de cette délégation en retirant du périmètre contractuel le projet de création d'une micro-crèche dite « Libellule » sur le site LINKCITY au niveau du quartier des Côteaux et la nécessité de revoir à la hausse la durée d'amortissement des investissements liés à l'aménagement qui resteront à la charge du délégataire dans le cadre du contrat à conclure.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de constater l'infructuosité de la présente procédure de mise en concurrence, la Commission de délégation de service public ayant invité le Maire à écarter la seule offre réceptionnée ;
- d'approuver les caractéristiques revues de cette délégation telles que présentées dans le rapport ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une nouvelle procédure de concession de service public et à accomplir toutes les formalités nécessaires au déroulement de cette procédure, notamment à mener les négociations avec le ou les candidats si besoin.

Le rapport est adopté avec :

29 voix POUR

5 voix CONTRE

Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 22/05/2023

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Olivier CARRE

Date de signature : 24/05/2023

Qualité : Olivier CARRE, le 9e adjoint



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Gillian ROUX

Absents :

Malika KHAIR

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

COMMANDE PUBLIQUE DEL2023_079 - Avenant 2 - accord-cadre du lot 2 transport sorties et excursions - Introductions tarifaires

Par délibération n° DEL2021_103 en date du 28 juin 2021, le conseil municipal a entériné l'attribution de deux accords-cadres à bons de commande et marchés subséquents, sans montant mini, ni maxi, pour assurer les transports collectifs de la Ville de Nogent-sur-Oise, à la société C.F.T.M. (Compagnie Francilienne du Transport et de la Mobilité), sise 100 rue Louis blanc – 60430 MONTATAIRE.

AC N° 202100701 - Lot 1 : Circuits, navettes et transport intra-muros.

AC N° 202100702 - Lot 2 : Transports sorties/Excursions.

Ces deux accords-cadres constituent des prestations de service public.

Par délibération n°DEL2022_147 du 6 octobre 2022, un avenant n°1 aux deux accords-cadres a introduit la clause de respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité applicable au titulaire et ses sous-traitants éventuels.

A l'article 1 du C.C.T.P., il était spécifié pour le lot 2 - Sorties et excursions, une mise à disposition d'un autocar pour une durée allant de 1h à 9h. Or pour satisfaire les besoins de la collectivité, certains transports impliquent un dépassement de cette étendue horaire.

De plus, il a été constaté une erreur matérielle du nombre de kilométrage établi à 270 km aller/retour pour la sortie de Berck-sur-Mer du service jeunesse alors que ce trajet représente 367 km, soit une différence de 97 km à 1,17 €/km pour 113,49 € HT supplémentaires. Dorénavant les tarifs sont les suivants :

Berck-sur-Mer	Car de 35 places	Car de 59 places	Autocar grand tourisme de 59 places
367 km aller/retour	571,31 € HT	618,27 € HT	648,79 € HT

Par conséquent, il est nécessaire d'insérer, par voie d'avenant au contrat, un tarif permettant de rémunérer le prestataire pour toute amplitude horaire effectuée au-delà de 9h de trajet à 76 € HT par heure supplémentaire et de porter également la modification du kilométrage pour la sortie régulière de Berck-sur-Mer de la jeunesse.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la passation d'un avenant n°2 à l'accord-cadre du lot 2 transport sorties et excursions pour approuver les modifications tarifaires dont le tarif horaire supplémentaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 et tous les documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 22/05/2023
Qualité : Le Maire



Signature 1#

Signé électroniquement par : Olivier CARRE
Date de signature : 24/05/2023
Qualité : Olivier CARRE, le 9



e2#

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Gillian ROUX

Absents :

Malika KHAIR

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

COMMANDE PUBLIQUE

DEL2023_080 - Avenant 1 aux marchés d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation - Prolongation de la durée des marchés

Par délibération n° 8.38 en date du 29 mars 2018, le conseil municipal a entériné l'attribution de deux lots d'exploitation maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux à la société DALKIA pour une durée de 5 ans, intégrant les offres de base P2 (maintien en bon état de fonctionnement des installations) et P3 partiel (renouvellement d'une partie des matériels défectueux ou en fin de vie) et des prestations supplémentaires éventuelles PSE 3 (Prestations du P3 complet avec garantie totale sur la prestation de base).

Lot n°1 - Bâtiments non raccordés au chauffage urbain N° 180601GPAF :

L'offre de base pour les 5 ans était de 144 650,45 € HT soit 173 580,54 € TTC décomposée annuellement de la façon suivante :

- L'offre de base comprenant les prestations P2 et P3 partiel à 18 599,92 € HT,
- La PSE 3 comprenant le P3 complet avec garantie totale sur la prestation de base à 10 330,17 € HT.

Lot n°2 - Bâtiments raccordés au chauffage urbain N° 180602GPAF :

L'offre de base pour les 5 ans était d'un montant initial de 263 168,55 € HT soit 315 802,26 € TTC décomposée annuellement de la façon suivante :

- Une offre de base comprenant les prestations P2 et P3 partiel de 28 248,17 € HT,
- La PSE 3 comprenant le P3 complet avec garantie totale sur la prestation de base de 24 835,54 € HT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 11 mai 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Gillian ROUX

Absents :

Malika KHAIR, Nuriye TOPAL

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
35	27	33

Date de la convocation :
5 mai 2023

VIE ASSOCIATIVE
DEL2023_081 - Subvention exceptionnelle à l'association de jumelage Nogent / Aïda

L'association de jumelage « Nogent Aïda » a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention exceptionnelle de 4 800 € au profit de l'association « Nogent Aïda » au titre de sa participation à une délégation en Palestine organisée par l'Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF).

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

- De préciser que le paiement de la subvention exceptionnelle aura lieu sur présentation d'une preuve de la réalisation du voyage.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 22/05/2023
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Olivier CARRE
Date de signature : 24/05/2023
Qualité : Olivier CARRE, le 92 p. 1099661e2#



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Gillian ROUX

Absents :

Malika KHAIR

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

VIE ASSOCIATIVE DEL2023_082 - Subvention complémentaire à l'association Cyclo Club de Nogent-sur-Oise (CCNO)

L'association « Cyclo-Club de Nogent-sur-Oise » (CCNO) a sollicité l'octroi d'une subvention complémentaire de fonctionnement auprès de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer une subvention complémentaire en fonctionnement de 20 000 € au profit de l'association « Cyclo Club de Nogent-sur-Oise » (CCNO).

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de subvention correspondante et tous les documents afférents.

- De préciser que, conformément aux règles applicables aux subventions municipales telles qu'approuvées par le conseil municipal, le paiement de la subvention de fonctionnement aura lieu sur présentation d'une lettre d'engagement d'un expert comptable et d'un commissaire aux comptes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 060-216004580-20230511-DEL2023_082-DE



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 22/05/2023
Qualité : Le Maire



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Olivier CARRE
Date de signature : 24/05/2023
Qualité : Olivier CARRE, le 9e



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Nazaire TSIMBA PEPE, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Nicolas PROMSY à Olivier CARRE, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Annie DUPRESSOIR à Badia ZRARI, Imen BOUHARB à Yves DUCHATEAU, Marie-josé FUENTES à Gillian ROUX

Absents :

Malika KHAIR

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier CARRE

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE DEL2023_083 - Subventions aux coopératives scolaires

Dans le cadre des sorties scolaires organisées par les écoles, la collectivité propose d'apporter son concours sous forme de subventions de fonctionnement versées aux coopératives scolaires.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver, pour l'année 2023, les montants de subventions suivants (identiques à l'année précédente) :
 - * 109,45 € par classe pour les écoles maternelles ;
 - * 24,10 € par enfant scolarisé en classe de CM2 pour les écoles élémentaires.

Concernant les écoles élémentaires, l'unité de compte pour la subvention reste fixée au nombre d'enfants scolarisés en CM2. En revanche, la subvention versée aux écoles peut être destinée à l'ensemble des enfants scolarisés dans cette école.

- D'autoriser, par conséquent, le versement des subventions suivantes aux coopératives et aux associations scolaires pour les sorties de l'année 2023 :

MATERNELLE

Jean Moulin	7 classes	766,15€
Carnot	7 classes	766,15€
Paul Bert	7 classes	766,15€
Françoise Dolto	5 classes	547,25€
L'Obier	9 classes	985,05€
Jules Verne	5 classes	547,25€

Joséphine Baker	3 classes	328,35€
Madeleine Brès	5 classes	547,25€
TOTAL		5 253,60€

ELEMENTAIRE

Jean Moulin	40 CM2	964,00€
Carnot	50 CM2	1 205,00€
Paul Bert	55 CM2	1 325,50€
Georges Charpak	65 CM2	1 566,50€
L'Obier	75 CM2	1807,50€
Jules Verne	30 CM2	723,00€
Joséphine Baker	30 CM2	723,00€
TOTAL		8 314,50€

- De préciser que les crédits nécessaires seront imputés au compte 6574, fonctions 211 et 212.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE
Date de signature : 22/05/2023
Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Olivier CARRE
Date de signature : 24/05/2023
Qualité : Olivier CARRE, le 9^{ème} adjoint

